
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 octobre 2025

L'IEOM met en garde le public contre les activités de CINIERI FINANCE qui propose des solutions de financement sans agrément

L'IEOM a eu connaissance d'offres de prêt proposées sur les territoires de Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et de la Polynésie Française, tant sur Internet que sur des comptes Facebook, par une société dénommée CINIERI FINANCE.

L'IEOM rappelle que **la société CINIERI FINANCE ne dispose d'aucun agrément régulièrement délivré par l'ACPR** (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), autorité administrative en charge de l'agrément et de la supervision des établissements financiers. Aussi, **elle n'est pas autorisée à proposer des solutions de financement dans les collectivités françaises du Pacifique**

Il apparaît de plus que CINIERI FINANCE dispose de plusieurs comptes Facebook illustrés par des photographies usurpant l'identité d'un homme politique français.

Le site internet de CINIERI FINANCE et son adresse courriel figurent depuis août 2024 sur la liste noire des sites ou entités non autorisés sur le territoire de la République française que l'ACPR publie et met à jour régulièrement : [Listes noires des autorités | ABE Infoservice](#)

L'IEOM rappelle la vigilance qui doit s'imposer face aux risques d'arnaques bancaires dont des milliers de personnes sont victimes chaque jour. Les personnes en difficulté pour obtenir un crédit sont en effet des cibles faciles. L'IEOM recommande de se méfier de publicités trop séduisantes promettant un crédit immédiat sans aucune condition, simplement en payant des frais de dossiers. Une fois les frais de dossier versés, l'escroc disparaît et la victime ne peut plus récupérer son argent.

D'une façon générale, soyez vigilant avant de souscrire à une offre de crédit et vérifiez qu'il s'agit bien d'un établissement autorisé à fournir une telle offre. A cet effet, vous pouvez consulter le site géré par l'ACPR www.regafi.fr afin de vérifier les entreprises régulièrement autorisées à exercer une activité bancaire, d'émission de monnaie électronique ou de services de paiement. En cas de doute, ne vous précipitez pas, et renseignez-vous.

Si vous avez été victime, vous êtes invité à [déposer une plainte](#) dans les meilleurs délais.